

INTERCOMMUNALE DU RESEAU SOCIAL D'INSERTION ET D'ACCUEIL SC

Place de Pâturages, 41
COLFONTAINE (Pâturages)
Numéro d'entreprise : BE 0201.107.922



RAPPORT DE GESTION

Rapport de Gestion sur l'exercice qui s'étend du 1/1/2025 au 31/12/2025.

1. PREAMBULE
2. SUCCURSALES
3. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS
 - A. COMMENTAIRES SUR LES ELEMENTS D'ACTIF
 - B. COMMENTAIRES SUR LES ELEMENTS DU PASSIF
 - C. COMMENTAIRES SUR LES RESULTATS
 - D. COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE
4. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT
5. BILAN SOCIAL
6. EVENEMENTS POST-CLOTURE
7. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR DES CONSEQUENCES SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE
8. RISQUES ET INCERTITUDES
9. INSTRUMENTS FINANCIERS
10. CONFLITS D'INTERETS
11. COMPETENCE EN MATIERE DE COMPTABILITE ET D'AUDIT D'AU MOINS UN MEMBRE DU COMITE D'AUDIT
12. JUSTIFICATION DU MAINTIEN DES REGLES DE CONTINUITE

I. PRÉAMBULE

La mission de l'IRSIA est exclusivement dédiée à l'accueil de la Petite Enfance au travers d'un réseau de crèches et d'accueillantes d'enfants.

L'Entreprise de Travail Adapté, anciennement intégrée dans les activités de l'Intercommunale, exerce son activité sous le statut d'ASBL. Il s'agit d'une entité juridique distincte de celle de la SC IRSIA.

Le bilan de la SC IRSIA tel que présenté dans le présent rapport de gestion n'intègre donc pas l'analyse du bilan de l'ASBL ALTERIA, qui fait l'objet d'un rapport de gestion séparé.

2. SUCCURSALES

L'IRSIA ne possède pas de succursales au sens légal du terme mais est implantée aux endroits suivants :

- Pour les services administratifs :
 - 41, place de Pâturages à 7340 Colfontaine

- Pour l'accueil des enfants :
 - "Les Enfants d'Abord" - Rue du Parc - 7080 La Boverie
 - "La Bambinière" - Rue du Coron 93 - 7390 Quaregnon
 - "La Bambinade" - Onzième Rue - 7330 St-Ghislain
 - "L'Amphi des Enfants" - Rue Grande Campagne - 7301 Hornu
 - "Les Canailloux" - Rue de Bavay 15 - 7380 Quiévrain
 - "Les Minipousses" - Rue Neuve 171 - 7340 Colfontaine (depuis le 01/01/2024)
 - « Les Petits Pas » : service d'accueillantes d'enfants à domicile



3. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

Conformément aux statuts de l'Intercommunale, les communes associées versent à l'Intercommunale une cotisation annuelle basée sur le budget qui est présenté à - et approuvé par - l'Assemblée générale, la cotisation de chacune des communes étant déterminée au prorata du nombre d'habitants de chacune d'entre elles. En fin d'exercice, après clôture comptable, les cotisations peuvent être ajustées vers le haut ou vers le bas en fonction des coûts de fonctionnement réels de l'intercommunale.

Au terme de l'exercice 2025, le coût net d'exploitation de l'IRSIA se chiffre à **1.730.162,00€**, alors que les cotisations versées anticipativement pour 2025 par les associés s'élèvent à **1.933.846,20 €**. Tel que prévu par nos statuts en vigueur, le solde non-utilisé des cotisations communales d'un montant de **203.684,20 €** sera donc à ajuster.

On trouvera ci-dessous l'évolution des coûts de l'IRSIA depuis 2011, par secteur d'activité :

		COTISATIONS COMMUNALES	COTISATIONS COMMUNALES A AJUSTER	COÛT COMMUNAL NET
2011	COMPTE	1.318.889,64 €	223.064,09 €	1.095.825,55 €
2012	COMPTE	1.318.889,64 €	162.042,32 €	1.156.847,32 €
2013	COMPTE	1.341.856,69 €	281.525,44 €	1.060.331,25 €
2014	COMPTE	1.223.266,08 €	353.231,78 €	870.034,30 €
2015	COMPTE	998.128,07 €	-283.984,59 €	1.282.112,66 €
2016	COMPTE	1.044.551,54 €	3.622,86 €	1.040.928,68 €
2017	RESULTAT D'EXPLOITATION	982.732,92 €	8.355,58 €	974.377,34 €
	INDEMNITE P&V		1.127.685,35 €	
2018	COMPTE	1.211.884,92€	204.870,70 €	1.007.014,22 €
2019	COMPTE	1.250.994,48€	220.930,79 €	1.030.063,69 €
2020	COMPTE	1.124.806,68€	22.618,94 €	1.102.187,74 €
2021	COMPTE	1.192.813,08€	315.493,35 €	877.319,73 €
2022	COMPTE	1.349.957,04€	525.393,78 €	824.563,26 €
	BENEFICE REPORTE		1.127.685,35 €	
2023	COMPTE	1.661.035,56€	132.867,42€	1.528.168,14€
2024	COMPTE	1.865.653,68€	471.024,83€	1.394.628,85€
	BENEFICE REPORTE		132.867,42€	
2025	COMPTE	1.933.846,20€	203.684,20€	1.730.162,00€

Entre 2024 et 2025, la différence de coût de l'intercommunale s'élève à **335.553,15 €** et se justifie principalement par la disparition de plusieurs éléments favorables enregistrés en 2024.

Plus précisément, cet écart résulte de :

- l'absence de rattrapage du subside Maribel (**109.035,16 €**) ;
- l'absence de cotisation communale exceptionnelle liée au résultat reporté de 2023 (**132.867,42 €**) ;
- l'absence de produits exceptionnels (**71.369,66 €**).

Ces éléments représentent un impact défavorable cumulé de **313.272,24 €**, partiellement compensé par d'autres variations, pour aboutir à un écart global de **335.553,15 €**.



A.- COMMENTAIRES SUR LES ELEMENTS D'ACTIF

ACTIF	2023	2024	2025
1.Immobilisations corporelles	505.859,13€	934.379,70€	5.192.426,52€
2.Immobilisations financières	62,00€	62,00€	62,00€
3.Stocks	2.301,76€	1.003,08€	22,44€
4.Créances à un an au plus	363.322,27€	419.584,56€	802.335,96€
5.Placements de trésorerie	2.836.640,71€	2.319.496,57€	1.578.966,23€
6.Valeurs disponibles	155.365,10€	241.320,90€	1.431.057,29€
7.Comptes de régularisation	31.197,42€	12.482,78€	7.193,26€
Total ACTIF	3.894.748,39€	3.928.329,59€	9.012.063,70

1.- Immobilisations corporelles

Au cours de l'exercice écoulé, les immobilisations corporelles ont fortement augmenté pour atteindre une variation de **4.258.046,82€**.

Cette évolution s'explique principalement par les investissements réalisés dans le cadre des travaux de rénovation et de construction concernant la Bambinade, la Bambinière, Les Enfants d'Abord, la nouvelle crèche de Quaregnon, les Gayettes ainsi que le siège administratif.

2.- immobilisations financières

Les immobilisations financières s'élèvent à 62€ et reste inchangées par rapport à l'exercice précédent.

3.- Stocks

Le stock lié à l'activité petite enfance s'élève à 22,44€ au 31/12/2025. Ce montant très faible s'explique par le fait qu'il n'y a pratiquement plus d'articles gérés en stock à la clôture de l'exercice.

4.- Créances à un an au plus

Les créances à un an au plus s'élèvent à **802.335,96€** et se composent de :

- créances commerciales : **80.119,47€**
- autres créances : **722.216,49€**

Les créances commerciales concernent principalement les factures émises pour le mois de décembre 2025.

Les autres créances sont constituées principalement :

- des subsides ONE
- du subside Maribel
- du subside Plan Cigogne +5200 relatif à l'acquisition du bâtiment situé Rue du Coron à Quaregnon
- d'un montant à récupérer dans le cadre de la cotisation de responsabilisation

L'augmentation de ce poste s'explique principalement par :

- le subside Plan Cigogne +5200 à recevoir pour **184.500€**
- ainsi que par un montant à récupérer au titre de la cotisation de responsabilisation de **132.180,53€** (acompte facturé supérieur à la cotisation 2025 estimée)

5/6.-Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Au 31/12/2025, les placements de trésorerie et les valeurs disponibles s'élèvent à **3.010.023,52€**, soit une augmentation de **449.206,05€**.

Cette évolution s'explique principalement par la perception de subsides à l'investissement, et ce malgré les dépenses importantes engagées dans le cadre des différents projets immobiliers (cf. point I – immobilisations corporelles).

7.- Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation s'élèvent à **7.193,26€** et se composent :

- des intérêts bancaires relatifs au quatrième trimestre 2025 pour **3.109,51€**
- de frais de formation pour **4.083,75€**



B.- COMMENTAIRES SUR LES ELEMENTS DU PASSIF

PASSIF	2023	2024	2025
1. Apport	876.811,00€	876.811,00€	876.811,00€
2. Réserves	42.489,58€	42.489,58€	42.489,58€
3. Bénéfice reporté	1.127.685,35€	1.260.552,77€	1.260.552,77€
4. Subsidés en capital	75.381,67€	99.687,21€	312.648,94€
5. Provisions pour risques et charges	201.348,20€	0,00€	20.000,00€
6. Dettes à plus d'un an	0,00€	0,00€	3.413.520,75€
7. Dettes à un an au plus	1.471.157,52€	1.402.604,87€	3.031.402,87€
8. Comptes de régularisation	99.875,07€	246.184,16€	54.637,79€
Total PASSIF	3.894.748,39€	3.928.329,59	9.012.063,70€

1.- Apport

Pendant l'exercice, les apports n'ont pas fluctué.

2.- Réserves

Les réserves n'ont pas évolué par rapport à l'exercice précédent.

3.- Bénéfice reporté

Par rapport à l'exercice précédent, le résultat reporté n'a pas fluctué.

4.- Subside en capital

Les subsides en capital s'élèvent à **312.648,94€**, en augmentation de **212.961,73€**.

Cette évolution s'explique principalement par la comptabilisation du subside Plan Cigogne +5200 relatif à l'acquisition du bâtiment situé Rue du Coron à Quaregnon.

Ce poste correspond aux subsides perçus, diminués des amortissements actés au même rythme que les investissements qu'ils financent. Ils concernent notamment les structures de la Bouverie, d'Hornu, de Saint-Ghislain et, désormais, de Quaregnon.

5.- Provisions pour risques et charges

Une provision de **20.000€** a été constituée au cours de l'exercice.

Elle couvre un risque lié à un litige avec un ancien membre du personnel.

6.- Dettes à plus d'un an

Ce poste est constitué des avances sur subsides reçues dans le cadre des projets immobiliers en cours.

Ces montants seront reclassés en subsides en capital lorsque les travaux seront finalisés et que l'ensemble des conditions d'octroi auront été respectées.

7.- Dettes à un an au plus

Le montant total de cette rubrique s'élève à **3.031.402,87€** et se ventile de la façon suivante :

- Dettes commerciales : **1.634.562,97€**
- Dettes fiscales, salariales et sociales : **542.048,74€**
- Autres dettes : **854.791,16€**
 - o Avances forfaitaires provenant des parents : 97.330,93€
 - o Résultat de l'année 2024 : 471.024,83€
 - o Résultat de l'année 2025 : 203.684,20€
 - o Inasti à verser : 9.908,20€
 - o Provision pour le coût des frais commun du bâtiment de la crèche d'Hornu : 28.000€
 - o Divers :44.843€

L'augmentation de ce poste s'explique principalement par :

- La hausse des dettes commerciales liée aux factures non échues des entrepreneurs **(+1.421.107,36€)**
- L'intégration du résultat de l'exercice 2025 à affecter **(203.684,20€)**

8.-Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation s'élèvent à **54.637,79€**.

Ils comprennent principalement :

- La subvention « éco-accueil » de l'ONE non encore utilisée : **52.587,38€**
- Les honoraires des médecins relatifs au quatrième trimestre 2025 : **2.050,41€**

Le solde de la cotisation de responsabilisation, présent l'an dernier dans ce poste (183.994,83 €), est désormais en faveur de l'institution et est repris en créances à un an au plus



C.- COMMENTAIRES SUR LES RESULTATS

À l'instar des exercices précédents, il apparaît que la structure des charges reste largement dominée par les rémunérations, qui représentent 88,51 % du total des charges en 2025, contre 89,64 % en 2024.

Du côté des produits (hors éléments exceptionnels), ceux-ci proviennent majoritairement des autres produits d'exploitation, à hauteur de 83,67 % en 2025, contre 82,97 % en 2024. Ces produits sont principalement constitués de subsides. Le chiffre d'affaires, quant à lui, représente 15,50 % des recettes en 2025, contre 15,98 % en 2024, et provient essentiellement de la participation des parents ainsi que de la facturation des services du bureau.

Par ailleurs, il ressort que les subsides couvrent 69,37 % de la masse salariale en 2025, contre 72,60 % en 2024. Le solde de la masse salariale est dès lors majoritairement pris en charge par les communes associées, à hauteur de 1.761.826,60 €

1). Résultat de l'exercice

Classe	2023	2024	2025
a. Ventes et prestations			
a.1 Chiffres d'affaires	643.890,41€	773.508,19€	739.161,02€
a.2 Autres produits d'exploitation	3.300.695,13€	4.015.488,34€	3.989.485,16€
a.3 Produits exceptionnels	379.008,55€	71.369,66€	
b. Coûts des ventes et des prestations			
b.1 Achats de fourniture	104.093,22€	121.157,60€	129.540,15€
b.2 Services et biens divers	462.972,65€	472.875,09€	490.272,26€
b.3 Rémunération	4.850.119,89€	5.533.297,24€	5.751.311,76€
b.4 Amort./Réduction de valeur/Provisions	121.686,82€	30.706,21€	107.463,00€
b.5 Autres charges d'exploitation	20.458,98€	13.765,91€	15.607,73€
b.6 Charges exceptionnelles	340.632,23€	370,80€	3.058,65€
c. Produits financiers			
Produits financiers	49.100,97€	50.886,68€	39.289,39€
d. Charges financières			
Charges financières	899,41€	841,45€	844,02€
e. Affectations et prélèvements			
Bénéfice de l'exercice	0,00€	132.867,42€	0,00€
Total général	1.528.168,14€	1.394.628,85€	1.730.162,00€

a. Ventes et prestations

a.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

La ventilation du chiffre d'affaires, en comparaison avec les exercices précédents, se présente comme suit :

Articles Budgétaires	2023	2024	2025	
	En €	En €	En €	En %
Facturation service crèches	515.165,95€	636.443,19€	606.303,76€	82%
Facturation service accueillantes	112.724,46€	112.065,00€	107.857,26€	15%

Facturation service bureau	16.000,00€	25.000€	25.000€	3%
Chiffre d'affaires	643.890,41€	773.508,19€	739.161,02€	100%

Le chiffre d'affaires global s'élève à 739.161,02 € en 2025, soit une diminution de 4,44 % (-34.347,17 €) par rapport à 2024.

Facturation service crèches (-30.139,43€)

Le chiffre d'affaires des crèches est en recul de 4,74 % par rapport à 2024. Cette diminution s'explique principalement par deux facteurs :

- une baisse du taux d'occupation moyen de 3 % ;
- une diminution de la participation financière moyenne des parents de 6 %.

Le taux d'occupation moyen, basé sur les présences réelles donnant lieu à facturation, passe ainsi de 83 % en 2024 à 80 % en 2025. Cette évolution masque toutefois des disparités entre implantations, certaines structures enregistrant des baisses plus marquées.

Par ailleurs, la participation financière moyenne des parents diminue de manière significative (-6 %), avec des variations importantes selon les sites, ce qui contribue directement à la baisse des recettes.

	Taux d'occupation (présences réelles)			
	2023	2024	2025	Variation
St Ghislain	80%	84%	78%	-6%
Quaregnon	87%	91%	88%	-3%
Colfontaine		84%	80%	-4%
La Bouverie	93%	80%	72%	-8%
Hornu	78%	82%	82%	-
Quiévrain	78%	79%	78%	-1%
Moyenne	83%	83%	80%	-3%

ATTENTION : Ces taux d'occupation basés sur les présences réelles qui donnent lieu à la facturation sont à distinguer des taux d'occupation calculés pour l'obtention des subsides de fonctionnement ONE. Ces derniers se chiffrent en moyenne, pour toutes nos structures, à plus de 100% (cf. point 3.D).

	PFP MOYENNE		
	2024	2025	Variation
SAINT GHISLAIN	20,91€	21,49	+3%
QUAREGNON	18,13€	15,12	-17%
COLFONTAINE	22,28€	19,77	-11%
LA BOUVERIE	14,96€	12,56	-16%
HORNU	19,32€	18,22	-6%
QUIEVRAIN	21,46€	19,33	-10%
Moyenne	18,91€	17,75	-6%

Facturation service accueillantes (-4.207,74€)

Le chiffre d'affaires du service accueillantes est en légère diminution par rapport à 2024.

Cette évolution s'explique non par une baisse d'activité - le volume de présences restant globalement stable mais par une diminution de la participation financière moyenne, qui recule de 4,64 % (15,30 € en 2024 contre 14,59 € en 2025).

Malgré certaines fluctuations trimestrielles, le volume annuel de présences demeure stable.

Le service reste par ailleurs en phase de développement, avec un objectif de recrutement de nouvelles accueillantes afin de renforcer l'offre. À cet égard, il convient de noter qu'aucun volume minimum n'est actuellement exigé par l'ONE. Parallèlement, une réflexion se poursuit sur l'évolution du statut de salarié, afin d'optimiser le taux d'occupation et la structuration du service.

	Présences réelles (journée + demi-journée)			
	2023	2024	2025	Variation
Trimestre 1	2048	1930	2219	+15%
Trimestre 2	2050	2232	2251	-
Trimestre 3	1752	1775	1675	-6%%
Trimestre 4	2080	2116	1912	-10%
Total	7930	8053	8057	-

Facturation service bureaux

Les montants facturés au titre du service bureau concernent exclusivement des refacturations liées à une quote-part du personnel administratif de l'IRSIA intervenant encore ponctuellement pour le compte de l'ASBL ALTERIA.

Ces interactions sont toutefois appelées à disparaître progressivement, à mesure qu'ALTERIA prendra pleinement possession de son nouveau siège social et assurera de manière autonome l'ensemble de ses fonctions administratives

a.2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

La ventilation des autres produits d'exploitation se présente comme suit :

Articles Budgétaires	2023	2024	2025	
	En €	En €	En €	En %
Subsides ONE	2.024.046,94€	2.407.756,25€	2.667.247,86€	67%
Subside APE	928.618,80€	1.092.978,28€	1.092.978,28€	27%
Résultat 2023		132.867,42€	0,00€	
Subside MARIBEL	147.518,14€	189.208,04€	175.177,79€	4%
Subside MARIBEL 2021	-	109.035,16€	0,00€	
Subside MARIBEL 2020	108.482,32€	-	0,00€	
Subside MARIBEL 2019	0,00€	-	0,00€	
Loyers	40.000,00€	40.000,00€	40.000€	1%
Autres	51.445,92€	43.450,86€	14.081,23€	<1%
Subside pacte /fonction publique	583,01€	192,33€	0,00€	

Autres produits d'exploitation	3.300.695,13€	4.015.488,34€	3.989.485,16€	100%
---------------------------------------	----------------------	----------------------	----------------------	-------------

De manière globale, les autres produits d'exploitation s'élèvent à 3.989.485,16 € en 2025, soit un niveau relativement stable par rapport à 2024 (4.015.488,34 €), traduisant une légère diminution de 0,65 %.

Toutefois, cette apparente stabilité masque des éléments non récurrents qui avaient impacté favorablement l'exercice précédent.

En effet, contrairement aux trois dernières années, l'exercice 2025 ne bénéficie plus :

- du rattrapage du subside Maribel, qui s'élevait à 109.035,16 € en 2024 ;
- ni d'une cotisation communale exceptionnelle (résultat reporté 2023) d'un montant de 132.867,12 €.

Neutralisés de ces éléments exceptionnels, les autres produits d'exploitation auraient en réalité progressé de 215.899,40 €, soit une évolution cohérente avec l'augmentation des subsides ONE.

Subsides ONE

Les subsides ONE constituent la principale source de financement, représentant 67 % des autres produits d'exploitation en 2025.

Ils s'élèvent à 2.667.247,86 €, en augmentation de 259.491,61 € par rapport à 2024. Cette évolution reste étroitement corrélée à celle de la masse salariale.

À noter également la perception d'un subside exceptionnel en fin d'exercice, pour un montant de 57.400 €, venant soutenir le niveau global des recettes.

Subsides APE

Les subsides APE, qui représentent 27 % des autres produits d'exploitation, restent stables par rapport à l'exercice précédent, à 1.092.978,28 €.

Subsides Maribel

Comme lors de l'exercice précédent, un subside Maribel à recevoir a été provisionné à hauteur de 175.177,79 €.

Sur base des informations obtenues auprès de l'ONSS, ce subside peut être considéré comme acquis pour 2025, l'intercommunale ayant maintenu son volume d'emploi.

Il convient toutefois de souligner l'absence, en 2025, de régularisations relatives aux exercices antérieurs, contrairement à 2024, ce qui explique en partie la stabilité globale des produits.

Autres produits

Les autres postes (loyers, autres produits divers) restent marginaux et globalement en diminution.

a.3 PRODUITS D'EXPLOITATION NON RECURRENENTS (PRODUITS EXCEPTIONNELS)

Articles Budgétaires	2023	2024	2025	
	En €	En €	En €	En %
Produits exceptionnels	379.008,55€	71.369,66€	0,00€	100%

Nous n'avons pas enregistré de produits exceptionnels en 2025

b. Coûts des ventes et des prestations

b.1. ACHATS

Articles Budgétaires	2023	2024	2025	
	En €	En €	En €	En %
Alimentation	83.009,20€	100.966,87€	106.354,66€	82%
Frais de puériculture	13.967,02€	16.921,20€	18.252,78€	14%
Autres	7.117,00€	3.269,53€	4.932,71€	4%
Achats de marchandises	104.093,22€	121.157,60€	129.540,15€	100%

Les achats concernent quasi exclusivement la dimension opérationnelle des activités. En 2025, ils s'inscrivent en hausse de 6,9 %, soit une augmentation de 8.382,55 € par rapport à 2024.

Comme les années précédentes, cette rubrique est principalement constituée des achats alimentaires destinés à la préparation des repas, qui représentent 82 % du total des achats. Elle comprend également les dépenses liées à l'équipement et au matériel pédagogique, ainsi que les frais de pharmacie pour les crèches.

Les achats alimentaires enregistrent une progression de 5,33 %. Cette évolution s'explique notamment par un recentrage vers des produits biologiques et locaux pour l'approvisionnement des crèches, orientation qui n'était pas encore pleinement mise en œuvre au premier semestre 2024.

Afin de maîtriser les coûts, une attention particulière est portée à la rationalisation des achats et à l'uniformisation des commandes entre les différentes structures (notamment via l'élaboration de menus communs et des commandes harmonisées). L'ensemble des commandes fait l'objet d'un contrôle et d'une validation préalable par l'administration.

Par ailleurs, un budget dédié à l'équipement et au matériel pédagogique est alloué à chaque structure, de manière proportionnelle à sa capacité d'accueil (nombre de lits). Il convient de souligner que ce budget est respecté avec rigueur par les responsables de crèche, qui en assurent une utilisation en adéquation avec leurs besoins réels.

b.2. SERVICES & BIENS DIVERS

Le détail des services et biens divers se présente comme suit :

Articles Budgétaires	2023	2024	2025	
	En €	En €		En %
Energie	96.161,22€	89.555,63€	94.387,48€	19%
Administrateurs	43.292,39€	43.474,88€	50.009,15€	10%
Langes	8.291,28€	21.658,95€	42.734,73€	9%
Entretien bâtiments et équipements	28.372,07€	64.802,34€	38.071,54€	8%
Assurances	15.694,83€	21.141,66€	34.154,09€	7%
Informatique	26.478,68€	33.987,88€	23.442,16€	5%
Honoraire expert/contentieux	123.618,90€	25.898,04€	21.475,14€	4%
Frais de réception	5.328,43€	5.928,19€	21.201,29€	4%
Frais d'admin/fourniture de bureau	19.229,65€	20.751,12€	21.073,73€	4%
Secrétariat social	18.058,39€	20.859,16€	19.247,00€	4%
Frais postaux-téléphone	11.908,88€	12.946,58€	14.988,67€	3%
Location véhicule/entretien/ carburant	12.318,64€	21.094,94€	14.712,05€	3%
Personnel intérimaire	-	7.321,68€	14.076,10€	3%
Produits d'entretien	9.534,02€	12.253,18€	12.552,35€	3%
Frais de formation	5.159,91€	31.576,04€	12.090,12€	2%
Immondices	8.555,91€	8.258,23€	10.738,05€	2%
Honoraire réviseur	7.260,00€	7.260,00€	8.772,50€	2%
Honoraire médecin	5.858,21€	7.004,64€	6.898,92€	1%
Autres dépenses	17.851,24€	17.101,95€	29.647,19€	6%
Achats et Biens & Services	462.972,65€	472.875,09€	490.272,26€	100%

En 2025, les dépenses liées aux services et biens divers s'élèvent à 490.272,26 €, soit une augmentation de 3,68 % par rapport à 2024. Cette évolution reste globalement maîtrisée, malgré certaines variations significatives sur des postes spécifiques.

Les principales évolutions observées sont les suivantes :

- **Langes** : +21.075,78 €. Cette hausse est toutefois neutre sur le plan financier dans la mesure où ces coûts sont intégralement refacturés ou subsidiés.
- **Entretien des bâtiments et équipements** : -26.730,80 €. Cette diminution s'explique par l'absence de dépenses exceptionnelles en 2025, contrairement à 2024 où un montant de 27.970,66 € avait été engagé pour des travaux de stabilisation de la toiture du siège social.
- **Assurances** : +13.012,43 €. Cette augmentation est liée à la souscription d'assurances « tous risques chantier » dans le cadre des projets immobiliers situés rue Voltaire à Colfontaine et rue Anseele à Quaregnon.
- **Informatique** : -10.545,72 €. La baisse s'explique par la présence, en 2024, de coûts ponctuels liés à la finalisation du site internet ainsi qu'à l'acquisition de tablettes pour l'ensemble des crèches, permettant l'encodage direct des présences dans le logiciel de facturation.
- **Frais de réception** : +15.273,10 €. Cette évolution s'explique par l'organisation de plusieurs événements institutionnels, notamment la pose symbolique de la première pierre du futur siège administratif et de la crèche de Colfontaine, un événement de clôture à la Bambinière avant sa démolition, ainsi que la réception organisée lors de l'ouverture de la crèche sur le site de l'ancienne Maison des Maths à Quaregnon.

- **Personnel intérimaire** : +6.754,42 €. Cette hausse est liée au recours à un consultant externe dans le cadre d'une mission de conseiller en prévention.
- **Frais de formation** : -19.485,92 €. Cette diminution s'explique par le caractère exceptionnel des dépenses engagées en 2024, notamment la formation « Process Communication Model » suivie par 23 agents (personnel administratif et responsables de milieux d'accueil), pour un montant total de 22.209,55 €.

Dans l'ensemble, les variations observées en 2025 traduisent principalement des effets ponctuels ou liés à des projets spécifiques, tandis que les dépenses structurelles demeurent globalement stables et sous contrôle.

b.3. REMUNERATIONS

De manière générale, le poste « rémunérations », qui représente 88,51 % des dépenses totales en 2025 (contre 89,64 % en 2024), s'élève à 5.751.311,76 €, soit une augmentation de 218.014,52 € (+3,94 %).

La répartition se présente comme suit :

Articles Budgétaires	2023	2024	2025	
	En €	En €	En €	En %
Personnel des crèches	2.860.390,45€	3.482.151,72€	3.557.962,31€	62%
Service administratif	725.733,09€	711.716,78€	784.811,41€	14%
Service d'accueillantes	555.038,01€	692.222,11€	771.117,21€	13%
Litige ancien travailleur	-	55.537,00€	-	-
Cotisation de Responsabilisation	708.958,34€	591.669,63€	637.420,83€	11%
Salaires et rémunérations	4.850.119,89€	5.533.297,24€	5.751.311,76€	100%

Évolution des rémunérations opérationnelles (+227.800,32 €)

Les rémunérations liées au personnel des crèches, au service administratif et au service des accueillantes enregistrent une augmentation globale de 227.800,32 €.

Cette évolution s'explique principalement par plusieurs facteurs structurels :

- l'application de l'indexation salariale de 2 % en mars 2025, pour un impact estimé à environ 81.000 € ;
- l'évolution barémique naturelle du personnel ;
- l'engagement d'un conseiller en prévention (± 22.000 €) ;
- le renforcement du service des ressources humaines au cours du premier semestre 2025, ainsi que le retour à temps plein du responsable RH après une période de mi-temps médical (fin au 31/03/2025), pour un impact estimé à ± 48.000 €.

En ce qui concerne le service des accueillantes, l'augmentation de la masse salariale (+78.895,10 €) s'explique à la fois par le recrutement de trois nouvelles accueillantes et par l'augmentation du temps de travail de l'encadrement du service, afin de répondre aux normes imposées par l'ONE.

La cotisation de responsabilisation (+45.751,20€)

La cotisation de responsabilisation s'élève à 637.420,83 € en 2025, soit une augmentation de 45.751,20 € par rapport à 2024.

Ce poste correspond à une estimation basée sur :

- la provision relative à l'année 2025 (622.400,71 €) ;
- la régularisation de l'année 2024, tenant compte de la cotisation réelle (606.689,75 €) et de la provision constituée (591.669,63 €).

Le calcul se présente comme suit :

- Provision 2025 : 622.400,71 €
- Régularisation 2024 : +15.020,12 €
- Total : 637.420,83 €

Pour rappel, les enjeux liés à la gestion du coût des nominations et à la cotisation de responsabilisation ont fait l'objet de plusieurs communications auprès des communes associées. Une séance d'information a notamment été organisée le 30/06/2022 à destination des autorités communales, suivie d'une présentation au Conseil d'administration du 02/08/2022. Plus récemment, une nouvelle séance s'est tenue le 12/03/2025 en présence des Bourgmestres et Directeurs généraux, au cours de laquelle cette problématique a été à nouveau explicitée de manière détaillée et chiffrée.

b.4. AMORTISSEMENTS, REDUCTIONS DE VALEUR ET PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Articles Budgétaires	2023	2024	2025	
	En €	En €	En €	En %
Dotations aux amortissements	76.979,76€	83.749,11€	87.463,00€	81%
Provision pour autres charges	53.583,88€	-53.583,88€	20.000€	19%
Cotisation de responsabilisation	-8.876,82€	540,98€	-	
Amortissements et provisions	121.686,82€	30.706,21€	107.463,00€	100%

En 2025, ce poste s'élève à 107.463,00 €, en nette augmentation par rapport à 2024 (30.706,21 €). Cette évolution s'explique principalement par des dotations plus élevées aux amortissements ainsi que par la constitution de nouvelles provisions.

Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements atteignent 87.463,00 € en 2025, soit une augmentation par rapport à l'exercice précédent.

Cette progression s'explique notamment par l'acquisition d'un immeuble situé rue du Coron, dans le cadre du déménagement de la crèche « La Bambinière ». Cet investissement a permis une augmentation de la capacité d'accueil de 5 places sur le site de Quaregnon, ce qui se traduit mécaniquement par une hausse des charges d'amortissement.

Provisions pour risques et charges

Une provision pour autres charges a été constituée à hauteur de 20.000 € en 2025.

Cette provision vise à couvrir un risque lié à un litige en cours avec un ancien membre du personnel. Elle traduit une approche prudente en matière de gestion financière, consistant à anticiper les charges potentielles dès lors qu'elles sont probables et estimables.

Dans l'ensemble, l'évolution de ce poste reflète à la fois la poursuite des investissements structurels de l'intercommunale et l'application de principes de gestion prudente en matière de couverture des risques.

b.5. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation sont en augmentation de 1.841,82€ passant de 13.765,91€ en 2024 à 15.607,73€ en 2025.

Articles Budgétaires	2023	2024	2025	
	En €	En €		En %
Cotisation INASTI	8.887,75€	8.896,56€	9.908,20€	63%
Rétrocession ONE	0€	980,20€	-	-
Autres	11.571,23€	3.889,15€	5.699,53€	37%
Autres charges d'exploitation	20.458,98€	13.765,91€	15.607,73€	100%

Rétrocession ONE

Pour rappel, la rétrocession constitue une cotisation à charge des crèches, déduite des subsides trimestriels lorsque le taux moyen de participation financière des parents dépasse un seuil fixé par l'ONE.

Cette charge est indépendante de la gestion interne, dans la mesure où la participation financière des parents est directement liée à leurs revenus.

Depuis 2023, le montant de cette rétrocession est devenu marginal, sous l'effet combiné de deux facteurs :

1. Le relèvement du seuil de participation financière fixé par l'ONE pour l'application de la rétrocession, passé de 12,03 € en 2022 à 17,83 € en 2025, ce qui réduit mécaniquement le montant dû ;
2. L'entrée en vigueur, au 01/01/2023, de nouvelles dispositions réglementaires en matière de participation financière :
 - exonération pour les ménages bénéficiant de l'intervention majorée ;
 - réduction automatique à 70 % du barème pour les familles monoparentales.

Ces mesures, favorables aux familles, sont compensées par une augmentation équivalente des subsides, ce qui contribue également à limiter, voire annuler, la rétrocession.

Cotisation INASTI

La cotisation INASTI s'élève à 9.908,20 € en 2025 et demeure globalement stable par rapport à l'exercice précédent.

Elle correspond à 23 % des rémunérations brutes versées aux administrateurs, pour la part excédant le seuil exonéré de 330 €.

Autres charges

Les autres charges d'exploitation, bien que de nature plus marginale, enregistrent une légère augmentation et regroupent divers frais non récurrents ou de moindre ampleur.

b.6 CHARGES D'EXPLOITATION NON RECURRENTES (CHARGES EXCEPTIONNELLES)

Articles Budgétaires	2023	2024	2025	
	En €	En €	En €	En %
Charges exceptionnelles	340.632,23€	370,80€	3.058,65€	100%

Le montant de cette rubrique correspond à la désaffectation de deux investissements devenus hors d'usage.

c. Produits financiers

Articles Budgétaires	2023	2024	2025	
	En €	En €		En %
Subsides en capital	13.721,60€	13.721,60€	21.538,27€	55%
Intérêt compte dépôt	35.379,37€	37.165,08€	17.751,12€	45%
Produits financiers	49.100,97€	50.886,68€	39.289,39€	100%

Les produits financiers s'inscrivent en diminution de 23 % en 2025, soit une baisse de 11.597,29 € par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution s'explique principalement par deux facteurs :

- une diminution des taux d'intérêt en 2025 ;
- une réduction du solde des comptes de dépôt, liée à la mobilisation de fonds propres pour le financement de plusieurs investissements immobiliers, notamment les projets de la Bambinade, de la Bambinière, de la nouvelle crèche de Colfontaine, du siège administratif, de la nouvelle crèche de Quaregnon ainsi que du site « Les Enfants d'Abord ».

Par ailleurs, cette diminution est partiellement compensée par la prise en résultat de subsides en capital, en particulier dans le cadre du Plan Cigogne +5.200, liée à l'acquisition de l'immeuble situé rue du Coron à Quaregnon.

d. Charges financières

Articles Budgétaires	2023	2024	2025	
		En €	En €	En %
Intérêts d'emprunt	0,00€	-	-	--
Frais bancaires	899,41€	841,45€	844,02€	100%
Charges financières	899,41€	841,45€	844,02€	100%

Les charges financières sont stables par rapport à l'année dernière.

e. Affectations et prélèvements

Articles Budgétaires	2023	2024	2025	
	En €	En €	En €	En %
Bénéfice de l'exercice	-	132.867,42€	-	-
Affectations et prélèvements	0,00€	132.867,42€	-	-

Pour rappel, l'affectation des éventuels écarts entre les cotisations communales et le coût réel de fonctionnement de l'intercommunale est arrêtée par l'Assemblée générale du second semestre de l'exercice suivant, sur proposition du Conseil d'administration.

Lors de sa séance du 03/12/2025, l'Assemblée générale a décidé d'affecter le solde des cotisations communales de l'exercice 2024, soit 471.024,83 €, en diminution de la cotisation communale de l'exercice 2026.

En conséquence, les bénéfices reportés n'ont pas été augmentés.

2). Marchés publics

Voir la liste des marchés 2025 en annexe.



D.- COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE

Le taux d'occupation des crèches

Le chiffre d'affaires est évidemment en grande partie fonction du taux de remplissage de nos crèches, autrement appelé « taux d'occupation », mais est également dépendant des revenus financiers des parents, puisque leur participation financière est calculée en fonction de ceux-ci.

Depuis le 01/01/2020, le calcul du taux d'occupation se fait sur base des journées prévues dans le contrat d'accueil (journées d'accueil effectives + absences imprévues justifiées ou non justifiées) : ce taux est celui qui est communiqué à l'ONE et pris en compte pour le calcul des subventions ONE. Ce taux est le commun dénominateur entre toutes les crèches subventionnées par l'ONE. Il permet de comparer les crèches entre elles, puisqu'elles utilisent toutes la même formule de pondération imposée par l'ONE en fonction de la plage d'ouverture de la crèche. Le subside ONE est acquis à 100% si ce taux est égal ou supérieur à 80%. Ce calcul se fait par l'ONE trimestriellement, en prenant en compte pour chaque trimestre la moyenne des 5 derniers trimestres, le 3^{ème} trimestre de chaque année civile étant ignoré. Si ce taux n'atteint pas 80%, l'ONE applique une réduction proportionnelle de la subvention.

Le tableau ci-dessous affiche les taux d'occupation calculés sur base du contrat d'accueil :

	1tr2025	2tr2025	3tr2025	4tr2025
ST GHISLAIN	97,90%	102,30%	104,61%	102,96%
QUAREGNON	123,97%	128,04%	118,25%	113,08%
COLFONTAINE	97,79%	102,96%	107,58%	103,95%
LA BOUVERIE	85,91%	90,64%	99,44%	104,83%
HORNU	102,85%	108,90%	114,18%	103,18%
QUIEVRAIN	88,55%	99,22%	97,68%	89,54%

Ce tableau témoigne donc que l'IRSIA respecte allègrement toutes les conditions de subsidiation, pour l'ensemble de ses crèches en 2025 😊

Note sur l'absentéisme pour maladie

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux d'absence global	12,43%	23,96%	10,35%	11,84%	16,32%	13,73%	13,87%	14,22%	16,49%	14,32%	13,30%
Taux d'absence de courte durée	5,51%	3,56%	4,33%	4,93%	4,96%	5,06%	5,49%	6,30%	6,13%	5,52%	6,60%
Taux d'absence de longue durée	4,91%	19,99%	5,53%	6,30%	10,76%	8,23%	7,34%	6,69%	9,77%	8,35%	6,27%

On constate, en 2025, une baisse du taux d'absence de longue durée parmi les agents occupés au sein des milieux d'accueil de l'Intercommunale. Celle-ci s'explique, d'une part, par le fait qu'un certain nombre d'agents soient passés sous statut d'invalidé (absence de plus d'un an), et donc soient sortis de nos statistiques, et d'autre part par le fait qu'un certain nombre d'agents absents de longue durée aient repris le travail dans le cadre d'une reprise partielle pour raison médicale.

Le taux d'absence de courte durée est en forte hausse par rapport à l'année dernière. Le niveau atteint est d'ailleurs le plus élevé de ces 10 dernières années. Les 4 mêmes « profils » parmi les agents qui présentent les taux d'absence de courte durée les plus importants se retrouvent :

1. Des agents, de tous âges, qui, soit souffrent d'une affection permanente ou chronique, soit qui ont eu une maladie grave ;
2. Des agents de plus de 55 ans qui présentent des soucis physiques fréquents ;
3. Des agents plus jeunes, qui débudent leur carrière en crèche et qui sont plus sensibles aux microbes véhiculés par les enfants.
4. Des agents qui ont été confrontés à un évènement marquant dans leur vie privée comme le décès d'un proche, être enceinte ou rencontrer des difficultés familiales.

Parmi les plus hauts taux d'absence de courte durée, l'on retrouve également des agents engagés dans des contrats de courte durée et ayant présenté quelques jours de maladie.

De plus, quelques agents ont subi une intervention chirurgicale ayant entraîné une absence longue mais ne dépassant pas les 30 jours, ce qui a un impact très important sur les taux d'absentéisme en regard de notre méthode de calcul.

Enfin, cette hausse brutale du taux d'absence de courte durée s'explique en fait par une hausse spectaculaire des absences de moins de 30 jours au sein d'une seule crèche, la crèche d'Hornu. Ce point sera détaillé dans l'analyse des taux d'absence par crèche.

Il est à noter que notre méthode de calcul de l'absentéisme, au plus près de la réalité, explique le côté plus marqué des différences observées. En effet, nous avons toujours fait le choix de nous baser sur les heures prestées et les heures d'absence uniquement pour nos calculs. Par conséquent, toute variation du taux d'absence est beaucoup plus visible.

Par contre, dans son étude sur l'absentéisme chez les fonctionnaires fédéraux, le Medex calcule l'absentéisme comme suit : nombre de jours d'absence X 10, divisé par le produit du nombre d'ETP et le nombre de jours à prester pour un ETP. Par conséquent, seules les samedis et dimanches ne sont pas comptabilisés, ce qui induit des taux d'absence plus faibles.

Nous ne cessons de nous interroger sur nos pratiques afin de veiller au bien-être de nos agents. Concrètement et principalement : nous visons à respecter les normes d'encadrement suffisantes en tout temps, à répondre aux besoins matériels et ergonomiques nécessaires, ainsi qu'aux aménagements d'espaces et de temps de travail « soulageant » le travail quotidien de notre personnel. En outre, nous essayons de cultiver une culture d'entreprise forte et positive qui se matérialise par des événements communs, ainsi que des journées de réflexion au sein des différentes structures. Enfin, nous espérons également que les aménagements conséquents prévus dans la plupart de nos crèches (Plan Cigogne +5200) ainsi que l'application du décret ONE, si tant est qu'il soit appliqué un jour, contribueront à améliorer le bien-être de l'ensemble de nos agents à moyen terme.

Depuis début 2026, l'IRSIA est entrée dans le projet « aménagement de fin de carrière pour le personnel d'accueil » lancé par l'ONE. Celui-ci consiste à octroyer davantage de jours de congé aux puéricultrices de 50 ans et plus en échange d'un subside pour pouvoir à leur remplacement. Chez les accueillantes, cela se traduit par des investissements en matériel ergonomique également couvert par un subside.

De plus, depuis janvier 2026, le gouvernement a pris différentes mesures vouées à réduire l'absentéisme que nous devons mettre en place. Celles-ci concernent le suivi des absences, la réintégration des travailleurs, le salaire garanti des agents en reprise partielle médicale, les délais de



rechute, etc. Certaines de ces mesures, notamment le suivi des absence, devraient améliorer quelques peu la situation.

Enfin, l'engagement d'1/2 ETP supplémentaire au service RH devrait nous permettre de produire des analyses plus poussées de l'absentéisme au sein de l'Intercommunale et, par conséquent, de mener des actions plus efficaces s'il y a lieu.

A titre d'information, l'étude publiée annuellement par le Medex sur l'absentéisme chez les fonctionnaires fédéraux met en avant, de façon systématique, voire structurelle, que les plus hauts taux d'absentéisme se retrouvent chez les agents de sexe féminin de niveau D, soit la grande majorité de nos agents, et qu'il augmente avec l'âge et les réductions de temps de travail.

Taux 2025 d'absentéisme moyen de **courte durée** par milieu d'accueil (par ordre décroissant) :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Hornu	3,87%	5,07%	3,30%	4,63%	5,59%	3,29%	3,67%	6,36%	8,70%	6,11%	11,35%
Accueillantes									4,42%	3,67%	6,74%
Saint-Ghislain	6,00%	2,67%	5,90%	6,68%	5,85%	5,97%	7,83%	7,81%	5,82%	5,74%	6,45%
Volantes	3,09%	3,47%	4,38%	4,40%	4,61%	5,95%	8,60%	10,57%	6,39%	5,84%	6,17%
Colfontaine										6,87%	5,17%
Quaregnon	4,39%	1,89%	4,18%	6,65%	6,26%	7,45%	3,62%	5,65%	4,84%	4,74%	4,57%
La Bouverie	10,26%	2,46%	4,57%	3,15%	1,65%	3,17%	5,09%	2,29%	3,26%	4,16%	4,09%
Quiévrain	3,86%	3,95%	4,56%	3,97%	4,58%	6,47%	6,77%	5,14%	6,70%	8,13%	2,54%

Cette analyse confirme ce qui a été mis en avant les années précédentes, c'est-à-dire les « profils » d'agents plus régulièrement absents et l'importance de la stabilité des équipes. En effet, c'est, cette fois, la crèche d'Hornu qui présente un taux de turnover plus élevé, que ce soit au niveau du personnel d'accueil ou de l'intendance. La suite du classement est à l'avenant, la crèche de Saint-Ghislain cumule des agents en fin de carrière absents de longue durée, des agents ayant subi des interventions chirurgicales entraînant une incapacité longue mais de moins de 30 jours avec quelques absences en amont liées à ces interventions, les volantes ont connu beaucoup de changement en 2025 et la crèche de Quiévrain est le milieu d'accueil où le personnel a été le plus stable.

S'agissant de la crèche d'Hornu, qui a connu la hausse des absences de courte durée la plus spectaculaire, celle-ci s'explique par plusieurs facteurs :

1. La présence de 4 agents qui se sont vus diagnostiquer une affection chronique, ou qui ont subi une affection récurrente pour laquelle les médecins n'ont pas trouvé de diagnostic ou de traitement efficace rapidement. A titre d'exemple, un agent a connu 3 périodes d'absence de près de 30 jours qui ont finalement conduit à une intervention chirurgicale ayant entraîné une absence de moins de 30 jours également.
2. 2 agents sont tombées enceintes et ont été couvertes par certificat médical entre la découverte de leur grossesse et l'écartement prophylactique lié à leur fonction.
3. 2 agents engagés dans le cadre de contrats de remplacement ont connu une période d'absence courte mais avec un impact très lourd sur le taux d'absence au vu de la durée de leur contrat.
4. Au sein de l'intendance de la crèche, un fort turnover a entraîné une forme d'épuisement chez l'un des agents titulaires en place, ce qui s'est traduit par une augmentation de son taux d'absence.

Depuis janvier 2023, nos agents ont la possibilité de bénéficier de 3 jours de maladie par an sans certificat médical. Si en 2023, seulement deux agents ont eu recours à cette mesure, chacun dans le

cadre d'une seule journée d'absence, en 2024 elle concernait 19 agents pour un total de 27 journées d'absence. En 2025, 17 agents en ont bénéficié pour un total de 21 journées. Cela représente un taux d'absence de 0,14%.

C'est au sein de la crèche de Colfontaine que cette mesure a été le plus utilisée, soit 7 agents pour un total de 9 journées.

Le manque de recul et de données de comparaison ne nous permet pas de pousser l'analyse très loin à ce stade. Toutefois, nous constatons une diminution du taux d'absence de courte durée chez la plupart des agents ayant bénéficié de ces jours d'absence mais il serait prématuré d'y voir un lien de cause à effet.

4. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Pas d'application pour les activités développées par l'IRSIA.

5. BILAN SOCIAL

Au cours de l'exercice 2025, le nombre moyen d'agents employés par l'IRSIA s'élevait à 118,6 ETP (contre 118,4 en 2024). Nous pouvons donc constater qu'en l'absence d'évènement particulier (comme le passage au statut salarié des accueillantes ou le transfert de la crèche les Minipousses), le volume de l'emploi est on ne peut pas stable.

Le nombre d'ETP occupés à la clôture de l'exercice (118,7 ETP) est également très stable par rapport à l'année 2024 (115,8 ETP). Cette légère augmentation s'explique par l'engagement d'agents supplémentaires au sein des services administratifs, dans le cadre de ce qui était prévu au budget.

Par rapport au nombre total d'agents occupés à la clôture de l'exercice, 61,03% des agents exerçaient à temps plein, et 38,97% des agents prestaient à temps partiel. Nous constatons donc une diminution du nombre d'agents à temps partiel, ce qui s'explique par le fait que plusieurs agents bénéficiant d'interruption de carrière ont été admis à la pension et remplacés par des agents à temps plein. Concernant ce nombre élevé de travailleurs à temps partiel, précisons que la grande majorité de ceux-ci sont à temps partiel de façon volontaire (interruptions de carrière, temps partiel volontaire ou reprise à temps partiel à la suite d'une période de maladie de longue durée), que les remplaçantes d'agents à temps partiel sont également engagées à temps partiel et que les agents qui travaillent à temps plein avec plusieurs contrats sont également comptabilisés comme travailleurs à temps partiel.

Aussi, à chaque remplacement d'agent à temps partiel, un 2^{ème} agent à temps partiel vient s'ajouter au payroll. A noter que nous veillons, un maximum et dans la mesure du possible, à augmenter le temps de travail des agents qui le souhaitent dès qu'une opportunité se présente.

Au 31/12/2025, 136 travailleurs étaient sous contrat de travail (pour 142 à la clôture de 2024), dont 12 sous contrat de remplacement contre 18 en 2024, et 15 sous contrats à durée déterminée contre 11 en 2024.

Le nombre plus important de contrats à durée déterminée est directement lié au recours quasi systématique à des contrats de remplacement à durée déterminée pour le remplacement d'absences de longue durée. La répartition en termes de pourcentages de types de contrats par rapport au total de l'occupation est la suivante : 80,15% de CDI, 11,03% de CDD et 8,82% de contrats de remplacement. A titre de comparaison, en 2024, nous avons 79,58% de CDI, 7,75% de CDD et 12,68%



de contrats de remplacement. Les pourcentages sont directement influencés par le nombre important de remplacements (sous contrat de remplacement ou CDD) mais le nombre total d'agents engagés en CDI, soit 109, est en légère diminution par rapport à celui de 2024, soit 113. Cela s'explique par le fait que, suite aux modifications introduites par le décret du 14 mars 2024 modifiant le CDLD quant à la fonction publique locale, l'administration a dû adapter ses procédures de recrutement pour garnir les postes en CDI laissés vacants suite au départ en pension de plusieurs agents. Ces postes ont été garnis en CDD en attendant le lancement de plusieurs vagues de recrutement en 2026.

Toujours au 31/12/2025, 112 de ces travailleurs étaient sous statut 'employé', tandis que 24 étaient des 'ouvriers'. A titre de comparaison, en 2024, nous avons 119 employés pour 23 ouvriers. Il est à noter que les contrats ouvriers ne concernent que les aide-cuisinières et techniciennes de surface des crèches ainsi que l'ouvrier de maintenance (remplacement du gestionnaire infrastructure en mi-temps médical). La diminution du nombre d'employés est directement liée au départ en pension d'agents à temps partiel remplacés par un seul agent à temps plein.

En cours d'exercice, nous avons enregistré 38 entrées (pour 29,7 ETP) contre 56 entrées (35,8 FTP) en 2024. Cette diminution est le reflet de l'absence d'événements particuliers comme le transfert d'une nouvelle crèche au sein de l'IRSIA et le passage au statut des accueillantes. Pendant la même période, 44 travailleurs (29,5 ETP) ont connu une fin de contrat contre 44 sorties (28,4 ETP) en 2024. Il s'agit là des fins de contrats liées à des CDD, des contrats de remplacement et des départs en pension principalement.

En 2025, nous n'avons occupé un intérimaire qui a effectué 212,80 heures dans le cadre d'une mission de conseiller en prévention.

Les solutions de remplacement apportées en raison de l'absentéisme dans les crèches sont exclusivement des contrats de remplacements, à durée déterminée ou à durée indéterminée.

En 2025, 6 agents contractuels ont été admis à la retraite. En 2024, cela avait été le cas pour 3 agents contractuel.

FORMATION

En 2025, 8 agents de sexe masculin et 104 agents de sexe féminin ont bénéficié de formations (3 agents de sexe masculin et 86 agents de sexe féminin en 2024) pour un total de 2283,3 heures. A noter que la présence de 8 agents masculins est liée au fait que l'un d'entre eux est engagé dans le cadre de deux contrats distincts et a bénéficié de formations liées à plusieurs contrats différents.

FERMETURES POUR GREVES

En 2025, nous avons comptabilisé 40 journées de fermeture pour grève (8 à Saint-Ghislain, 4 à Quiévrain et Frameries, 10 à Colfontaine, 9 à Hornu et 5 à Quaregnon) réparties sur les dates suivantes : 13/01, 13/02, 31/03, 16/04, 29/04, 20/05, 22/05, 25/06, 24/09, 14/10, 25/11, 26/11, 15/12. Toutes sont liées à des manifestations organisées par les syndicats.

6. EVENEMENTS POST-CLOTURE

Néant

7. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR DES CONSEQUENCES SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

7.1 Projets immobiliers

- Nouvelle crèche de 35 places et nouveau siège administratif à Colfontaine :

Période d'ouverture prévue : Septembre 2026

Marché attribué lors du conseil d'administration du 08/01/2025 pour un montant de 3.807.717,73€ TVAC à la société TRADECO BELGIUM SA

Subside plan cigogne +5200 estimé : 1.808.530€

Solde de l'assurance P&V suite à l'incendie du site en 2017 : 584.000€

- Crèche de La Bouverie :
Augmentation de capacité à concurrence de 11 places et travaux de rénovation énergétique.
Période d'ouverture prévue : Mai 2026
Marché attribué lors du conseil d'administration du 08/01/2025 pour un montant de 1.447.638,42€ TVAC à la société COMABAT SA
Subside Ureba vague I : 158.047,97€
Subside plan cigogne +5200 estimé : 568.390,00 €
- Crèche « La Bambinière » de Quaregnon – déménagement à la Maison des Math :
Augmentation de capacité à concurrence de 5 places.
Places ouvertes depuis septembre 2025
Estimation budgétaire pour l'achat du bâtiment et les travaux : 1.034.500,00€
Subside plan cigogne +5200 reçu : 234.500,00 €
Subside Commune de Quaregnon estimé : 400.000€
- Nouvelle crèche de 35 places à Quaregnon (sur l'ancien site de la crèche « La Bambinière ») :
Période d'ouverture prévue : Septembre 2026
Marché attribué lors du conseil d'administration du 13/11/2024 pour un montant de 2.670.439,75€ TVAC à la société ENTREPRISES REUNIES R. DE COCK SA
Subside plan cigogne +5200 estimé : 1.808.530,00€
- Crèche de Saint Ghislain :
Travaux de rénovation énergétique.
Estimation budgétaire : 371.985,46TVAC (approuvé par le CA du 07/09/2022) dont 281.685,75 € déjà engagé à la date du 31/12/2025
Subside Ureba vague I : 100.071,41€

7.2 Décret ONE

La réforme de l'ONE, initialement annoncée pour une application complète en 2026, devrait avoir un impact direct sur le développement de l'Intercommunale, notamment en raison de la révision des normes d'encadrement ainsi que des modalités de subsidiation.

Elle prévoit notamment un encadrement subsidié de 1,5 ETP par tranche de 7 enfants (contre 1/7 actuellement).

Toutefois, à ce jour, nous ne disposons toujours pas de visibilité claire quant à la date d'entrée en vigueur effective de cette réforme, ni sur ses modalités précises d'application. Dès lors, ses impacts concrets, notamment en termes de coûts de personnel, restent incertains.

8. RISQUES ET INCERTITUDES

Les nominations et conséquences sur le coût des pensions.

Conformément aux dispositions du PACTE POUR UNE FONCTION PUBLIQUE LOCALE ET PROVINCIALE SOLIDE ET SOLIDAIRE auquel l'Intercommunale a adhéré, l'IRSIA a entamé en 2011 le processus de « nomination » d'agents contractuels.

On sait aujourd'hui que ce processus n'est pas sans conséquences financières pour l'IRSIA.

Il est mis à notre charge, par l'ONSS, une cotisation de responsabilisation, qui correspond aujourd'hui au coût direct des pensions payé aux bénéficiaires par le Service Fédéral des Pensions.

Sur l'exercice 2025, nous avons estimé le montant de la cotisation de responsabilisation à un montant de 622.400,71€, cette charge devrait maintenant se stabiliser pour finalement diminuer d'année en année.

En 2024, le coût réel de cette cotisation s'est élevé à 606.689,75 €.

Au cours de l'exercice 2025, il n'y a pas eu de nomination et nous n'avons plus aucun agent statutaire au sein de l'intercommunale.

Notons que le protocole d'accord avec les organisations syndicales relatif aux conditions à remplir pour la nomination est échu depuis le 31 décembre 2015.

Par ailleurs, en 2022, l'administration a présenté son analyse quant à l'évolution du coût des nominations et de la cotisation de responsabilisation aux représentants des communes associées ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration. La position tenue est de ne plus nommer afin de tendre vers le coût zéro à l'horizon de 2045. Cette même position a été réaffirmée et réexpliquée aux Bourgmestres et Directeurs Généraux des communes associées en date du 12/03/2025 lors de la séance de présentations de l'IRSIA aux nouveaux mandataires. Le partage et les explications de cette position n'ont suscité aucune réaction depuis leur communication, respectivement en 2022 et mars 2025.

Prorogation de l'intercommunale

Le 05 juillet 2023, l'intercommunale a été prorogée pour une durée de 30 ans.

Cette prorogation, intervenue conformément aux dispositions réglementaires, a été entérinée par la tutelle, inscrite dans les statuts, et elle est publiée au moniteur belge.

Il est à noter que les communes de Boussu et Saint-Ghislain, qui ont voté contre la prorogation, n'étaient pas représentées à l'AG ; leurs votes n'ont dès lors pas été pris en compte. Les deux communes en question ont informé la tutelle en septembre 2023, de leur intention de rester membre de l'intercommunale au minimum jusqu'en 2030, il n'existe donc pas, au 31/12/2025, de risque à court terme sur la continuité de l'intercommunale.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'intercommunale n'a recours à aucun instrument financier.

10. CONFLITS D'INTERETS

A ce jour, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre la société et des tiers.

11. COMPETENCE EN MATIERE DE COMPTABILITE ET D'AUDIT D'AU MOINS UN MEMBRE DU COMITE D'AUDIT



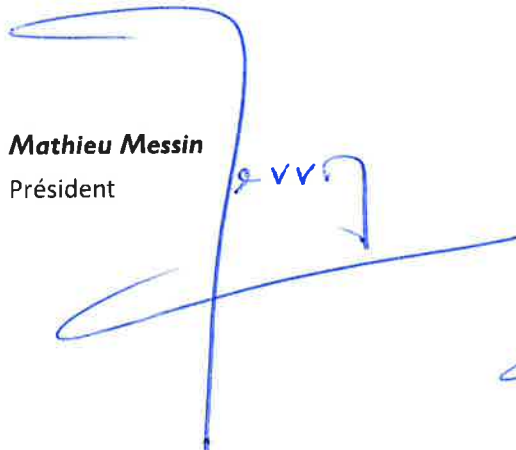
Le conseil d'administration du 23/06/2025 a pris la décision de désigner Fernez Loic membre du comité d'audit, celui-ci dispose de connaissance en comptabilité et audit.

12. JUSTIFICATION DU MAINTIEN DES REGLES D'ÉVALUATION DANS UNE PERSPECTIVE DE CONTINUITE

Compte tenu de nos résultats, ce point est sans objet.

Colfontaine, le

Mathieu Messin
Président



g v v

Caroline Gosselin
Directrice générale

